



Création d'un pôle risque littoral

Bénédicte GUERINEL¹, Sébastien DUPRAY¹

1. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon - 520 allée Henry II de Montmorency, 34064 Montpellier Cedex, France.
benedicte.guerinel@developpement-durable.gouv.fr

Communication non présentée

Résumé :

En Languedoc-Roussillon et en Méditerranée, l'aménagement des espaces littoraux a été le support du développement plus global de la région. Par sa richesse environnementale, et l'essor démographique qui s'y concentre, ce territoire littoral représente un capital de développement réel, à valoriser avec discernement.

Ce territoire se retrouve au croisement de différentes politiques publiques sectorielles, notamment les politiques de protection et valorisation de *l'environnement* (directives européennes sur l'eau ou sur le milieu marin), les politiques globales *d'aménagement durable et équilibré* du territoire (articulation Volet maritime du ScoT / Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral) et les politiques de *prévention des risques*, qu'il s'agisse des risques inondations et submersion marine en application de la Directive Inondation ou de l'aléa érosion, en déclinaison de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte.

Le pôle littoral de la DREAL Languedoc-Roussillon assure sur l'ensemble des projets qu'il gère l'interface avec les champs de l'environnement et de l'aménagement du territoire afin d'assurer la pertinence et la cohérence de l'action de l'Etat sur les territoires littoraux régionaux. Cette posture d'assembler et de référent en matière de prévention des risques et d'aménagement du littoral ont conduit le pôle à construire des compétences à la fois rares et pluri-disciplinaires (gestion du DPM, connaissance des procédures réglementaires, connaissances techniques en matière de génie côtier, structuration de l'observation du littoral, etc.). Le pôle littoral inscrit son action et son positionnement en complément et en synergie de l'action d'opérateurs publics du littoral et du CEREMA par sa déclinaison pré-opérationnelle des politiques ministérielles et de celle de la DIRM Méditerranée, en assurant l'intégration des politiques de prévention des risques et d'aménagement du littoral à l'interface terre-mer.

Mots-clés : Politiques publiques, Littoral, Assembleur.

Thème 6 – Gestion durable des zones littorales et estuariennes

Thème 6 – Gestion durable des zones littorales et estuariennes

Thème 6 – Gestion durable des zones littorales et estuariennes

Thème 6 – Gestion durable des zones littorales et estuariennes

Thème 6 – Gestion durable des zones littorales et estuariennes